



**Direction générale adjointe des Services Techniques
et de l'Environnement
Direction des Routes
Pôle d'Aménagement Sud-Est**
Affaire suivie par Nicolas MASSIMINI
☎ : 05.63.97.70.90
Mail : pole-amenagement.sud-est@tarn.fr
Réf. : ADR-POLE S.E. 202101303

SYLVAIN FERNANDEZ
PRÉSIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SOR ET DE L'AGOUT
ESPACE LOISIRS « LES ETANGS »
81710 SAIX

Albi, le **08 JUL. 2021**

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 28 juin 2021, vous avez transmis au Département le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté des Communes du Sor et de l'Agout.

Cette révision allégée a pour objectif de permettre l'implantation d'un projet de développement d'énergies renouvelables (parc éolien) sur la commune de Massaguel.

Vous souhaitez que le Département du Tarn, en qualité de personne publique associée, vous fasse part de ses observations sur cette modification, avant la mise à disposition de votre projet public.

La concertation, dont le bilan est joint à votre courriel, n'a permis de recueillir aucune observation sur ce projet de révision allégée n° 1. En conséquence, le Département n'émet aucune réserve à ces modifications.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Christophe RAMOND

WWW.TARN.FR